

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

DELIBERATION

OBJET : Quotient familial – année scolaire 2010-2011

Rapporteur : Danielle BIGOIN

Compte tenu de l'expérience des périodes précédentes, il est proposé de reconduire pour la nouvelle année scolaire, les tranches du quotient familial.

De ce fait, il est proposé de fixer les tranches du quotient familial de la manière suivante pour l'année scolaire 2010-2011, et ce à compter du 1er septembre 2010 :

TRANCHES	Année scolaire 2009-2010	Année scolaire 2010-2011
B	de 0 à 320	de 0 à 320
C	de 321 à 387	de 321 à 387
D	de 388 à 489	de 388 à 489
E	de 490 à 624	de 490 à 624
F	de 625 à 827	de 625 à 827
G	de 828 à 1 040	de 828 à 1 040
H	> à 1 040	> à 1 040
I	personnes extérieures	personnes extérieures

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à reconduire les tranches du quotient familial, pour l'année scolaire 2010-2011, et ce à compter du 1er septembre 2010.
-

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

L'adjointe déléguée à l'éducation

Danielle BIGOIN